



**Dow AgroSciences**

# SHERPA<sup>®</sup> 0,8MG

**12 kg**

**Insecticide du sol à large spectre  
Breed spectrum bodeminsecticide**



**Une application  
obligatoire par diffuseur  
en fonction de la culture**

**Verplichte toepassing met  
verdeeldop afhankelijk van  
het gewas**

Détenteur de l'agrément/Een product van:  
SBM Développement, 160, route de la Valentine,  
CS 70052, 13374 Marseille Cedex 11

© Marques enregistrées SBM Développement, Marseille, France

Distributeur/Verdeeld door:  
Dow AgroSciences B.V., Sneeuwbeslaan 20 – bus 10  
B-2610 Wilrijk, België Tel : 03/450.27.00  
Website : [www.dowagro.be](http://www.dowagro.be)

Soulever la bande de papier et détacher un des liens.  
Verwijder de papierstrook en trek één van de touwtjes los.



#### CONSEILS DE PREMIERS SECOURS

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptif ou l'étiquette.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS (BE tel: 070/245.245, LUX tel: 352/8002.5500) ou un médecin.

#### En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS (BE tel: 070/245.245, LUX tel: 352/8002.5500) ou un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés, Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin, Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### Remarques pour le médecin

Cyperméthrine appartient aux pyréthrinoides. Ces produits peuvent causer une demi-heure après exposition des réactions spécifiques de picotements, de sensation d'irritation ou une sensation cutanée réduite. Ces symptômes sont temporaires et ont à disposer d'un possible effet irritant et allergique.

#### USAGES, DOSES D'EMPLI ET CONDITIONS PARTICULIÈRES D'APPLICATION

Sherpa® 0,8 MG est un insecticide microgranulé à base de cyperméthrine (famille des pyréthrinoides), actif par contact et par ingestion, qui agit sur un grand nombre d'insectes du sol, en particulier sur les taupins (en localisation).

Usage en maïs, maïs doux, carotte, céleri-rave, persil à grosse racines, pomme de terre et plants, colza d'hiver et d'été.

Culture	Ravageur	Application	Nombre max. d'applications/an	Doses	Diffuseur queue-de-carpe DXP®	Délai avant récolte
Maïs Maïs doux	Taupins	En localité, incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	ODC DXP® L	-
	Chrysoléide des racines du maïs					
Carottes	Mouche de la carotte	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	-	120 jours
Céleri-rave Persil à grosse racine (sauf persil à racine)	Mouche de la carotte	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	-	-
Pommes de terre Culture de plants de pommes de terre	Taupins	Incorporation au moment de la plantation	1	24 kg/ha	ODC DXP® L	-
Colza	Taupins Mouche du chou Grosse ailasse du colza	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	-	-

Délai de rentrée : non pertinent.

#### Recommandation d'emploi et mode d'utilisation

Sherpa® 0,8 MG est constitué de microgranulés prêts à l'emploi sans préparation ni dilution préalable. Il s'utilise au moment du semis. L'application doit être réalisée à l'aide de microgranulateurs qui localisent le produit dans la raie de semis ou de plantation en même temps que le semoir ou planteur dépose la graine ou le plant. Les granulés sont ainsi enfouis dans le sol de façon à créer une barrière de protection autour de la graine ou du plant qui se crée naturellement lors de la fermeture du sillon. Régler soigneusement le débit de chaque élément de l'appareil de distribution avant le début du traitement et vérifier la régularité de l'épandage pendant le travail. Semer à une vitesse inférieure ou égale à 6 km/h.

Pour les cultures semées/plantées plus profondément (maïs, maïs doux et pomme de terre), afin d'assurer une répartition optimale des granulés et d'éviter la plantation à la plante ou au plant de pomme de terre, le microgranulater doit être obligatoirement équipé du diffuseur queue-de-carpe DXP® recommandé par votre distributeur. Ces diffuseurs queue-de-carpe DXP® peuvent être montés sur semoir à socs ou à disques ou planteur. Les notices de montage ainsi que les diffuseurs sont disponibles auprès de votre distributeur et sur le site [www.belem-sau.com](http://www.belem-sau.com).

#### Précautions d'emploi

Conserver Sherpa® 0,8 MG dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à température ambiante, dans un endroit sec, aéré et fermé à clé. Pendant toute la durée de manipulation du produit et l'application veiller à porter une tenue de protection adaptée. Après l'application, nettoyer les appareils de traitement sur le lieu même du travail.

#### Remarques

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite sous la responsabilité de l'utilisateur par exemple dans les cultures gérées selon les principes de la lutte intégrée ou en fonction de l'étendue des effets recherchés ou de la sensibilité variée. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications ni la réduction du délai avant récolte.

#### Avertissements :

Pour assurer la bonne répartition des microgranulés autour de la graine sur tout le profil du semis ou de la plantation, l'utilisation du diffuseur queue-de-carpe DXP® doit être impérativement associée à une préparation de sol fine.

Dans les parcelles fréquemment caractérisées par des forts niveaux d'attaques de taupins telles que les terres noires humifères, précéder ou anticiper éventuellement, des attaques pourraient survenir malgré l'application de Sherpa® 0,8 MG.

Dans toute situation de risque de forte attaque de ravageurs, les mesures agronomiques complémentaires suivantes doivent être impérativement mises en œuvre afin de réduire la durée de sensibilité de la culture, en favorisant une croissance rapide au départ, notamment :

- Engrais starter.
- Choix de variétés à bonne vigueur au départ.
- Limitation de la profondeur de semis.
- Privilégier les stratégies de double protection (traitement de semence-Sherpa® 0,8 MG à pleine dose dans la mesure où la réglementation l'autorise).

Dans la mesure où des facteurs externes propres aux conditions agro climatiques et/ou à la sensibilité spécifique de la culture (qualité de semence, base de germination, énergie germinative, etc.) sont susceptibles d'avoir une influence déterminante notamment pour les cultures cumulant les facteurs de risques maïs doux et semences sur terres noires humifères, les carottes et les cultures mineures associées, l'efficacité du Sherpa® 0,8 MG ne peut pas être garantie pour toutes les conditions d'utilisation. En cas d'incertitude quant à l'application veuillez consulter votre distributeur. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conclure sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte sous votre responsabilité de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales les variétés végétales, la résistance des espèces.

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'acte d'agrément.

#### Emballage vide et surplus de traitement

Après l'application, nettoyer les appareils de traitements sur le lieu même du travail. Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires ou tout autre service de collectes spécifique. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

# Sherpa® 0,8 MG

Produit réservé à l'usage professionnel / Product bestemd voor professioneel gebruik

Insecticide micro-granulé prêt à l'emploi, à positionner au moment du semis ou de la plantation dans la raie de semis ou de plantation à l'aide d'un micro-granulateur fixé sur le semoir ou planteur.

Sherpa® 0,8 MG est actif par contact et par ingestion et agit sur un grand nombre de ravageurs, de la mouche des légumes et les altises aux insectes du sol, en particulier sur les taupins.

Usage en maïs, maïs doux, carotte, céleri-rave, persil à grosse racines, panais, pomme de terre et plants, colza d'hiver et d'été.

Garantit une efficacité optimale en microgranulatsvorm te gebruiken tijdens het zaaien in de zaairow of het planten met behulp van een vaste micro-granulatsstrooier op de zaaimachine.

Sherpa® 0,8 MG is actief door contact en inname en werkzaam tegen een groot aantal plaaginsecten, zoals wortelvlieg/kuolvlieg, koolzaadaardvloer en meer specifiek tegen ritsaalden.

Kan gebruikt worden in maïs, suikermais, wortelen, pastinaak, knolselder, wortelpeterselle, aardappelen en aardappelootgoed en winter- en zomerkoolzaad

**Contient :** MG – microgranulé à base de cyperméthrine 0,8% p/p (8g/kg)  
**Bevat :** MG – microgranulaat op basis van cypermethrin 0,8% p/p (8g/kg)

**CONTENU/INHOUD: 12 kg**

**Famille/Familie:** Pyrethroides (IRAC 3A)/ pyrethroiden (IRAC 3A)

**Numéro d'autorisation/Toelatingsnummer:** 10104P/B

**Numéro d'agrément Lux :** L01817-185

**Numéro de lot/Lotnummer:** voir emballage/zie verpakking

**Date de fabrication/Fabricatiedatum:** voir emballage/zie verpakking.

**Attention/Waarschuwing**



**GHS09**

#### CONSEILS DE PRUDENCE

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection.

P391 : Recueillir le produit répandu.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon minimale de 1 m avec technique classique.

SPe5 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol : s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.

SPe6 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

#### INFORMATIONS ADDITIONNELLES

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH 401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### VEILIGHEIDSAANBEVELINGEN

P273 : Voorkom lozing in het milieu.

P280 : Beschermende handschoenen dragen

P391 : Gelekte/gemorst stof opruimen.

SP1 : Zorg ervoor dat u met het product of zijn verpakking geen water verontreinigt. Ter bescherming van waterorganismen, een minimale bufferzone van 1 m met klassieke techniek respecteren.

SPe5 : Om de vogels en wilde zoogdieren te beschermen moet het product volledig in de bodem worden ondergewerkt : zorg ervoor dat het product ook op de wendakker is ondergewerkt.

SPe6 : Om de vogels en de wilde zoogdieren te beschermen moet u gemorst product verwijderen.

#### AANVULLENDE INFORMATIE

EUH210 : Veiligheidsinformatieblad op verzoek verkrijgbaar.

EUH 401 : Volg de gebruiksaanwijzing om gevaar voor de menselijke gezondheid en het milieu te voorkomen.

Détenteur de l'agrément/En product van:  
SBM Développement, 160, route de la Valentine,  
CS 70052, 13374 Marseille Cedex 11

© Marques enregistrées SBM Développement, Marseille, France

Distributeur/Verdeelde door:  
Dow AgroSciences B.V., Sneeuwbeslaan 20 – bus 10  
B-2610 Wilrijk, België Tel : 03/450.27.00  
Website : [www.dowagro.be](http://www.dowagro.be)

**CENTRE ANTIPOISONS/ANTIGIFCENTRUM : 070/245.245**  
**POUR LE G.-D. DU LUXEMBOURG : (+352) 8002 5500**